

BRUMATH

En 2001, à l'occasion du récolement réglementaire consécutif aux élections municipales, la Ville de Brumath a fait le constat de la situation préoccupante de ses archives : près de 400 mètres linéaires de dossiers étaient éparpillés dans le grenier insalubre de l'Hôtel de Ville lequel menaçait de s'effondrer en raison de l'importante charge au sol.

Accompagné par le Service des Archivistes itinérants du Centre de Gestion du Bas-Rhin, la Ville a alors entrepris d'une part de traiter ses archives et d'autre part de leur offrir des conditions de conservation optimales. Pour répondre à ce dernier point, l'hypothèse de travail d'une construction neuve a été retenue. Elle se justifiait par la volonté de :

- Mutualiser des fonctions de conservation proches : les Archives seraient jumelées avec une réserve d'œuvres d'art mais les deux entités seraient distinctes.
- Mutualiser la fonction « archives » avec d'autres instances : le bâtiment accueillerait à la fois les archives de la Ville mais aussi celles de ses plus proches satellites et celles de la Communauté de communes de la Région de Brumath.
- Souligner l'engagement de la Ville en matière de valorisation de son riche passé historique, Brumath étant notamment un haut-lieu de la période celtique.
- Créer un édifice remarquable sur le plan architectural en entrée de ville.



Ce projet a été suivi par les Archives Départementales du Bas-Rhin pour validation du programme et de l'avant-projet définitif. Celles-ci ont également participé au jury du concours de maîtrise d'œuvre.

LE PROJET ARCHITECTURAL

L'équipe du Cabinet Patrick Schweitzer et Associés, lauréate du concours, a dessiné un édifice qui se voulait être une « douce transition entre l'espace rural et l'espace urbain »¹. De fait, le projet se présente comme un volume de plain-pied parallélépipédique qui « émerge au milieu d'un socle végétal »² ; le bâtiment est habillé en façade sud - visible depuis la route - d'une résille faisant office de brise soleil. Cette double peau est ajourée par l'emblème stylisé et revisité de la Ville de Brumath, à savoir la feuille de chêne et le gland.

¹ Rapport technique rédigé par le Cabinet Schweitzer et associés pour le concours, p.4.

² Ibidem.

En outre, l'édifice s'organise autour d'un patio central faisant office de puits de lumière naturelle. Les espaces du public, du personnel et du document sont distribués autour de ce patio mais le premier est strictement séparé des deux autres. Les magasins de conservation sont en revanche à l'écart de cette source importante de lumière.

L'un des souhaits forts de la Ville a consisté à disposer de fenêtres sous la forme de bandeaux lumineux dans les magasins car « une fenêtre ouvrante permet de résoudre rapidement des situations de crise en cas de panne des climatiseurs ».

9 957 habitants.

Travaux : 2009/2012. Coût de l'opération : 1 140 000 € TTC

Architectes : Cabinet Patrick Schweitzer et associés – Strasbourg. Projet suivi par Cécile Bohrer.

SHON 580 m² - Surface Utile : 450 m².

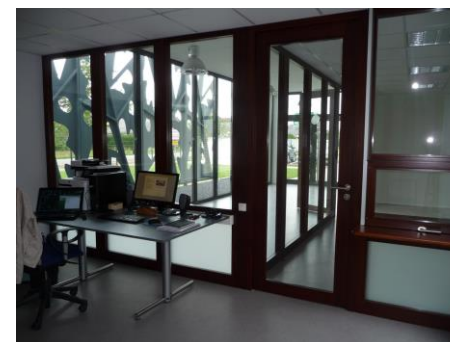


Le brise soleil vu de l'intérieur

LA COMPOSITION DES ESPACES

Les **espaces intérieurs** se répartissent en :

- Deux magasins d'archives offrant une capacité totale de 1,8 km³ (équipement mixte rayonnages mobiles et fixes)
- Une salle de traitement de 25 m²
- Une salle de lecture de 35 m² pour 4 personnes comportant un espace vitrine pour présenter des pièces remarquables.
- Un bureau de 15 m²
- Une réserve de matériel de 9 m² ▪ Un pilon de 12 m²
- Deux vestiaires-sanitaires pour le personnel
- Des sanitaires pour le public



Bureau de l'archiviste

Les **espaces extérieurs** comportent :

1. Un parking pour le public avec quatre places de stationnement auxquelles s'ajoute une place pour personne à mobilité réduite
2. Un parking pour le personnel avec trois places de stationnement
3. Un quai de déchargement de plain-pied couvert.

Remarques : les municipalités qui font le choix d'une construction neuve pour leurs archives sont rares et cette option mérite d'être soulignée.

Le partage du bâtiment d'archives avec des réserves de musée est souvent retenu.

© archives municipales de Brumath

Notice extraite de la publication du SIAF « Les archives dans la Cité » parue en juin 2013.

Rédaction : le service des Archivistes itinérants du Centre de Gestion du Bas-Rhin et F. Saïe-Belaïsch.